

RÉDUCTION D'IMPÔTS POUR GARDE D'ENFANTS

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt pour garde d'enfants, pour autant que certaines conditions soient remplies.

Afin que nous puissions établir l'attestation fiscale, merci de compléter le formulaire ci-dessous (un formulaire par enfant) en lettres majuscules.

Ces informations sont à remettre **avant le dernier jour de plaine** de votre/vos enfant(s) :

- plaine@ecaussinnes.be
- Administration communale d'Écaussinnes - Service jeunesse
Rue Maurice Ravel 1 – 7190 Ecaussinnes

⚠ Il est impératif que la **totalité des frais** de participation soient payés en 2024. Dans le cas contraire, l'attestation ne pourra pas être établie.

Si toutes les conditions sont remplies, l'attestation vous sera transmise durant le 1^{er} trimestre 2025 et directement encodée dans Tax-on-web.

Pour en savoir plus sur la réglementation relative à cette réduction d'impôts, nous vous invitons à consulter le SPF Finances : https://finances.belgium.be/fr/particuliers/famille/garde_enfants - 02 572 57 57.



INFORMATIONS À FOURNIR DANS LE CADRE DE L'ATTESTATION FISCALE POUR RÉDUCTION D'IMPÔTS POUR GARDE D'ENFANTS

À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES

NOM DE L'ENFANT :

PRÉNOM :

N° DE REGISTRE NATIONAL : ____ . ____ . ____ - ____ . ____

ADRESSE (RUE + N°) :

CODE POSTAL + VILLE :

NOM DU DÉBITEUR DES FRAIS DE GARDE :

PRÉNOM :

N° DE REGISTRE NATIONAL : ____ . ____ . ____ - ____ . ____

ADRESSE (RUE + N°) :

CODE POSTAL + VILLE :

E-MAIL (*facultatif*) :

Les informations saisies dans ce formulaire sont collectées, traitées et communiquées uniquement à des fins d'identification. Si vous ne souhaitez pas nous communiquer vos coordonnées ou que celles-ci sont incomplètes, l'attestation ne pourra pas être établie.